Texte paru dans « Eléments », janvier-mars 2011

UN REVENU POUR TOUS LES CITOYENS ?

« Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée »
(Victor Hugo, *Quatrevingt-Treize*).

La société globale n'a jamais été aussi riche qu'aujourd'hui. Ne serait-il pas dès lors raisonnable que les sociétés riches distribuent une partie de leur richesse à leurs citoyens, ne serait-ce que dans une perspective d'« investissement social », pour assurer une cohésion sociale plus que jamais menacée ? Après la création du Smic (salaire minimum interprofessionnel garanti) en 1950, celle du RMI (revenu minimum d'insertion) en 1988, celle du RSA (revenu de solidarité active) en 2009, l'heure n'est-elle pas venue, à un moment où les inégalités ne cessent de s'accroître, de passer de la simple aide sociale à une conception radicalement nouvelle de la solidarité économique ? C'est à ces questions que répondent, par l'affirmative, les partisans d'un revenu social garanti.

On lui donne de nombreux noms : « revenu de citoyenneté », « revenu social », « revenu universel », « revenu d'existence », « revenu garanti », « revenu d'autonomie », « allocation universelle », « crédit social », « revenu de dignité », « dividende universel », « dotation inconditionnelle d'autonomie », etc. Le terme de « revenu de citoyenneté » nous semble le meilleur, car il a le mérite d'inscrire le projet dans un cadre d'une politie, c'est-à-dire d'une communauté politique donnée. Comme le droit de vote, le droit au revenu de citoyenneté découlerait du seul fait d'être citoyen.

Le principe est simplicissime : il s'agit de verser à chaque citoyen, de sa naissance à sa mort, un revenu minimum, qui soit inconditionnel, inaliénable, égal pour chacun, et cumulable avec n'importe quel autre revenu ou activité sans autre dégressivité que celle du système fiscal en vigueur. Contrairement aux formes classiques de revenu minimum (comme le RMI, puis le RSA), c'est un revenu versé à tous, pauvres et riches, sur une base strictement individuelle et sans aucune exigence de contrepartie (autre que l'appartenance à la communauté nationale). Le revenu de citoyenneté manifeste ainsi la reconnaissance politique d'un droit inconditionnel à la survie matérielle de tout citoyen. Il représente un acte de solidarité qui s'exerce en permanence, a priori, et non plus sur demande et a posteriori. « Ce revenu est accordé parce qu'on existe et non pour exister », dit Yoland Bresson ; il est « une sorte de “bon de participation”, qui sanctionne une appartenance et engage le citoyen dans la communauté »[1]. Jean-Marc Ferry le définit aussi comme un « revenu social primaire distribué égalitairement de façon inconditionnelle aux citoyens majeurs de la communauté politique de référence ». Il ne s'agit donc nullement de « monétariser » la citoyenneté – par définition, la citoyenneté n'a pas de prix –, mais d'ajouter un attribut supplémentaire à ceux dont les citoyens ont déjà la prérogative (certains de ces attributs ayant déjà un contenu économique

ou financier). Par son inconditionnalité, le revenu de citoyenneté se distingue des allocations sociales qui exigent en contrepartie une recherche d'emploi. Il ne peut être saisi aux plus modestes, mais entre dans l'assiette d'imposition des plus aisés. C'est un revenu de base que chacun complète ou non en fonction de ses besoins.

L'idée n'est pas nouvelle. Platon écrivait déjà, dans *Les lois* : « Si un Etat veut éviter […] la désintégration civile […], il ne faut pas permettre à la pauvreté et à la richesse extrêmes de se développer dans aucune partie du corps civil, parce que cela conduit au désastre. C'est pourquoi le législateur doit établir maintenant quelles sont les limites acceptables à la richesse et à la pauvreté ». Dans la Grèce antique, l'instauration par Périclés de la *misthophoria*, distribuée aux citoyens indépendamment de leur niveau de fortune pour qu'ils puissent satisfaire à leurs obligations civiques, témoigne d'ailleurs déjà « de l'exigence d'une solvabilité universelle des citoyens supérieure à tout autre critère, comme facteur d'intégration au groupe social et de capacité à exercer les droits et les obligations qui leur incombent » (Janpier Dutrieux).

L'idée d'un revenu inconditionnel apparaît au XVIe siècle sous la plume de Thomas More (*Utopia*, 1516), mais il semble bien que ce soit l'humaniste espagnol Joan Lluís Vives qui en ait donné pour la première fois une définition cohérente, dans son *De subventione pauperum* (1526). Deux siècles plus tard, l'exemple le plus fréquemment cité est celui de Thomas Paine qui, dans un manifeste sur la justice agraire (*Agrarian Justice*) adressé au Directoire en 1796 et publié l'année suivante, proposait qu'une somme de 15 livres – de quoi acheter une vache et un peu de terrain – soit versée à tous les jeunes parvenus à l'âge de la majorité, et qu'une pension annuelle uniforme soit attribuée à toute personne de plus de 50 ans. Cette dotation s'appuyait sur l'idée d'une propriété commune de la terre et sur la mutualisation d'une taxe sur la rente foncière. « Le premier principe de la civilisation, écrit Paine, aurait dû et devrait toujours être que la situation générale des individus nés dans un état civilisé ne doit pas être pire qu'elle n'aurait été dans l'état de nature »[2]. Cette dotation inconditionnelle pour tout jeune accédant à l'âge adulte est l'ancêtre direct du revenu de citoyenneté, celui-ci transposant aux économies modernes le projet défendu par Thomas Paine pour la société agricole de son temps.

Au XIXe siècle, Charles Fourier (1772-1837) déclare que « le premier signe de justice devrait être de garantir au peuple un minimum croissant en raison du progrès social ». Cette idée d'un revenu de base pour tous se retrouve dans la *Solution du problème social* du fouriériste bruxellois Joseph Charlier, publiée en 1848.

Au début des années 1930, Jacques Duboin (1878-1976), théoricien de l'« abondancisme » définit le « revenu social » (expression qu'il fut le premier à employer) comme la matérialisation d'une liberté nouvelle ouvrant l'accès à la sphère des valeurs non marchandes. Elu député de Haute-Savoie en 1922, sous-secrétaire d'Etat au Trésor en 1924, sa théorie distributive, exposée dans de nombreux ouvrages[3], prévoit à la fois un revenu d'existence garanti « du berceau au tombeau » et l'instauration d'une monnaie gagée sur la production. Il compta Jean Weiland et Jacques Sarrazin parmi ses disciples.

En matière monétaire, Duboin soutenait des thèses assez proches de la théorie de la « monnaie fondante » développée dès 1916 par l'Allemand Silvio Gesell (1862-1930), qui souhaitait grever la monnaie d'un taux de dépréciation pour activer sa circulation et empêcher sa thésaurisation. Le point de départ de son raisonnement tient dans le constat que l'usage classique de la monnaie interdit d'équilibrer les revenus distribués avec les richesses mises en

vente, ce qui a pour résultat d'installer la « misère dans l'abondance ». « Il faut donc la remplacer par une monnaie créée à cette seule fin. Cela pourra se faire […] en partant du principe que tout citoyen a le droit de recevoir à vie des revenus suffisants pourvu qu'il s'acquitte, pendant une partie de son temps, d'un devoir de participation, l'ensemble étant géré par l'intermédiaire d'une monnaie de consommation, gagée sur les richesses offertes […] A la monnaie capitaliste doit être substituée une monnaie créée au fur et à mesure que la richesse est produite, proportionnellement à elle, par l'intermédiaire de prix politiquement définis, et annulée au fur et à mesure qu'elle est vendue pour être consommée. Cette monnaie de consommation est un pouvoir d'achat qui ne sert qu'une fois : elle ne circule pas et ne peut pas produire d'intérêts. Mais elle reste le bulletin de vote du client sur la production à renouveler, puisqu'il garde sa pleine liberté pour choisir ses achats »[4]. Dans ce système, le montant de la masse monétaire émise pendant une période donnée est égal au prix total des biens mis en vente dans le même laps de temps. A toute nouvelle production correspond l'émission d'une nouvelle quantité de monnaie. Une part de cette somme est affectée en priorité aux services publics, le reste étant réparti entre les citoyens.

On retrouve des idées assez semblables chez l'Ecossais Clifford H. Douglas (1879-1952), fondateur de l'école du « crédit social ». Douglas s'était convaincu que la nature de la production industrielle combinée au monopole de création monétaire détenu par le système bancaire a pour effet de créer des situations de pénurie artificielle pour la majorité de la population. L'argent, pour lui, ne devait pas être un étalon de la valeur, mais un symbole de valeur, dont le volume de circulation doit croître et décroître en stricte proportion de la croissance et de la décroissances des biens correspondants. La monnaie devait être distribuée aux citoyens sous forme de dividende[5].

Des théories analogues furent encore soutenues durant l'entre-deux guerres par les personnalistes et les fédéralistes de la revue *L'Ordre nouveau* (Alexandre Marc), qui en tenaient pour un « minimum social », et par Gustave Rodrigues, un proche de Georges Valois qui se serait suicidé à Bordeaux en 1940[6]. Valois lui-même s'en est inspiré pour la mise au point de son « Plan du Nouvel Age » (17 février 1936), d'esprit communaliste et coopératif.

A la fin des années 1950, une proposition de réforme fiscale, présentée à l'Assemblée nationale par Jean-Pierre Parrot, député de l'Allier, avait suggéré la création d'une allocation nationale unique pour tous les Français. Cette initiative n'eut pas de suite. L'idée d'un revenu de citoyenneté semblait alors clairement relever de l'utopie, ce qui ne l'empêcha pourtant pas d'être défendue par des personnalités aussi diverses que Bertrand Russell, John K. Galbraith, Jan Tinbergen, James Tobin, Paul Samuelson, Sicco Mansholt, etc. Mais c'est surtout à partir du début des années 1980 qu'on l'a vu resurgir avec force, le plus remarquable étant que s'y sont peu à peu ralliées des personnalités venues des horizons les plus différents.

Le principe d'un revenu social garanti a ainsi été successivement défendu par Yann Moulier-Boutang, actuel directeur de la revue *Multitudes*[7], par la revue *Cash*, organe de l'Association des chômeurs et des précaires (ACP), par le Comité d'agitation pour un revenu garanti optimal (Cargo) de Laurent Guilloteau, par le réseau *No Pasaran*, le journal libertaire *La Griffe*, mais aussi par le MAUSS d'Alain Caillé, par Jacques Robin et Patrick Viveret à l'époque de la revue *Transversales Science/Culture*, par plusieurs mouvements écologistes et par le gaulliste Yoland Bresson. Il y a quelques années, Christine Boutin, président du Parti chrétien-démocrate et ancien ministre du Logement, s'est elle-même ralliée à l'idée d'un « dividende universel » inspiré du catholicisme social. En 2009, enfin, Olivier Auber a lancé un « Appel pour un revenu de vie ».

Le revenu d'existence a aussi des partisans chez les libéraux, ceux-ci le concevant toutefois sous une forme très particulière – et qui ne doit pas faire illusion. C'est ainsi que l'économiste américain Milton Friedman, reprenant une idée avancée dès les années 1940 par l'Anglaise Juliet Rhys-Williams, s'était prononcé en 1962 pour un revenu minimum prenant la forme d'un « impôt négatif sur le revenu » (*negative income tax credit*), à seule fin de rendre plus supportable le chômage et la précarité. Il s'agissait d'un simple crédit d'impôt remboursable, calculé à l'échelle du foyer (au lieu d'être une prestation individuelle), qui serait versé aux familles non imposables et fonctionnerait, pour les contribuables imposables, comme une réduction d'impôt classique[8]. Plus récemment, le libertarien Charles Murray a lui aussi proposé de convertir tous les transferts sociaux en une allocation unique, forfaitaire et uniforme pour tous les citoyens[9]. La même solution est aujourd'hui prônée en France par le mouvement Alternatives libérales. Le revenu d'existence, dans cette optique, n'a évidemment plus rien à voir avec la répartition des revenus, mais équivaut à une subvention déguisée aux entreprises. L'idée est d'accorder un revenu garanti en échange de la liberté pour les employeurs de fixer les salaires hors de toute contrainte légale, ce qui revient à abolir les conventions collectives et toute réglementation du marché du travail. L'impôt négatif constitue en fait un système de subvention aux bas salaires qui invite les entreprises à user et abuser de la « flexibilité » de l'emploi et à baisser les rémunérations offertes, ce qui est exactement l'objectif inverse de celui du revenu de citoyenneté[10].

Les principaux théoriciens du revenu d'existence sont aujourd'hui Philippe Van Parijs, titulaire de la chaire Hoover d'éthique économique et sociale à l'Université de Louvain-la-Neuve, Jean-Marc Ferry et Yoland Bresson[11], mais aussi André Gorz et René Passet. Van Parijs a créé en 1986 le réseau BIEN (Basic Income European Network, rebaptisé Basic Income Earth Network en 2004), qui publie la revue *Basic Income Studies* et dont il est le secrétaire général. En France, l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE), fondée par l'économiste Henri Guitton et affiliée au réseau BIEN, popularise les thèses de Yoland Bresson[12].

Un début d'application pratique a également été enregistré dans certains pays. Aux Etats-Unis, en Alaska, chaque citoyen reçoit annuellement une part (modeste, mais allouée inconditionnellement) des revenus pétroliers de cet Etat. Un revenu de base pour les personnes âgées a été instauré en Bolivie en 2008. Au Brésil, le gouvernement a donné en 2004 son feu vert pour la mise en place progressive d'un revenu d'existence. En Grande-Bretagne, les travaillistes ont introduit une allocation pour chaque nouveau-né, intouchable jusqu'à la majorité, mais engrangeant jusqu'à cet âge des intérêts composés.

Mais c'est avant tout la montée du chômage qui explique le retour en force de l'idée de revenu de citoyenneté. Cela fait en effet plus de 30 ans que se développe dans les pays riches un chômage de masse que rien ne semble permettre d'endiguer, puisqu'il progresse dans tous les pays industrialisés, quelles que soient les politiques menées. En raison des gains de productivité, l'innovation n'est plus automatiquement créatrice d'emplois. Le travail devient rare. Cela ne veut pas dire qu'il va disparaître, comme l'avait imprudemment pronostiqué Jeremy Rifkin dans les années 1990, mais que du fait de l'automation, de l'informatisation, de la robotisation, on produit toujours plus de biens et de services avec toujours moins d'heures de travail humain, et pour finir avec toujours moins d'hommes. En dépit de la croissance démographique, la production mondiale par habitant a été multipliée par 2,5 entre 1960 et 1990. Or, cette production a été obtenue avec un recours toujours moindre au travail humain, raison pour laquelle le volume total d'heures travaillées n'a cessé de diminuer dans presque

tous les pays développés. Certains économistes envisagent même le moment où 20 % de la population mondiale potentiellement active pourrait suffire à produire toutes les marchandises et tous les services dont la société mondialisée pourrait avoir besoin. L'ère du plein emploi semble donc terminée : « L'illusion d'un emploi salarié et dûment rémunéré pour tous s'est volatilisé avec la crise » (Olivier Auber). La conséquence en est que la distribution de la richesse par le travail ne cesse de se dégrader et que la prise en charge des inemployés (ou des inemployables) devient toujours plus lourde. Dans de telles conditions, le système doit tôt ou tard se heurter à ses limites internes.

« La croissance ne crée plus l'emploi, explique Yoland Bresson, parce que les effets positifs qu'elle exerçait auparavant dans ce domaine sont désormais annulés par les gains continus de productivité. Pourtant, les gouvernements qui se sont succédés durant ces dernières décennies n'ont cessé de traiter le chômage comme un accident passager, qu'il convenait d'intégrer en attendant le retour du plein emploi. Ils ont donc privilégié le traitement social du chômage et l'assistance, dont le financement est resté principalement assuré par le travail salarié. Celui-ci ne cessant de se restreindre, on est entré dans un cercle vicieux »[13]. « L'emploi vient à manquer, observe également Gilles Yovan, même si la société ne veut pas entendre parler de crise du salariat et rejette cette évidence, préférant mettre sur le compte de la conjoncture la persistance d'un chômage de masse dans les pays européens »[14].

Or, dès l'instant où l'on parvient à produire de plus en plus de biens avec de moins en moins d'hommes, le problème essentiel cesse d'être celui de la production pour devenir celui de sa distribution. Dans de telles conditions, il s'agit en effet de savoir comment un volume de marchandises toujours croissant pourra être absorbé alors qu'on assiste à une réduction globale du pouvoir d'achat – la capacité de vente continuant à grandir, tandis que la capacité d'achat diminue. Si ce problème n'est pas résolu, le chômage augmente en même temps que la production, et la croissance élargit mécaniquement le fossé entre les plus riches et les plus pauvres.

Mais cette évolution, si elle se traduit négativement par le chômage et la précarisation du travail, porte aussi en germe l'espoir d'une émancipation progressive du travail salarié, et des phénomènes d'exploitation du travail vivant qui lui sont liés. Il faut en effet bien comprendre qu'une machine qui remplace un homme supprime un emploi, donc un salaire, mais pas le travail à effectuer. Ce n'est donc pas le travail qui se raréfie, mais l'emploi. La généralisation de ce phénomène pourrait faciliter l'instauration d'un revenu de citoyenneté. Dans un contexte de raréfaction de l'emploi, écrit Jean Zin, « de deux choses l'une : soit les protections sociales sont attachées à l'emploi avec les conséquences d'inégalité et d'exclusion que nous connaissons d'autant plus que l'emploi devient discontinu et précaire, soit les protections sociales sont attachés à la *personne*, et cela doit se traduire au minimum par un revenu garanti »[15].

On passerait ainsi d'une économie redistributive à une économie *distributive* (dite aussi « économie des besoins »). « La redistribution des richesses par l'intermédiaire de l'emploi, souligne Marie-Louise Duboin, n'apporte pas le moyen d'empêcher que le pouvoir d'achat d'une part croissante de la population diminue au profit des plus grosses fortunes. C'est donc qu'il faut remplacer cette redistribution par le travail par la distribution des richesses produites, dès lors qu'elles le sont avec de moins en moins de travail »[16].

Pour ceux qui en soutiennent le principe, l'instauration d'un revenu de citoyenneté aurait de multiples avantages. Un tel revenu « permettrait tout à la fois d'éradiquer la pauvreté, de

supprimer le chômage, de réduire les inégalités et les injustices sociales et d'émanciper l'individu », s'écrie Baptiste Mylondo dans un élan quasi lyrique[17]. L'allocation d'un revenu d'existence étant un facteur évident d'intégration sociale, elle permettrait en tout cas de lutter contre l'exclusion, qui ne cesse de progresser en dépit de l'explosion des transferts sociaux. Mathématiquement, elle entraînerait en outre une augmentation du pouvoir d'achat, en même temps qu'une réduction des écarts de revenus. Favorisant l'autonomie, elle permettrait de nouveaux arbitrages entre temps de travail et temps libre. Elle serait non stigmatisante car, « à la différence des aides données sous condition de ressources, les bénéficiaires n'auraient pas à faire la preuve de leur pauvreté. Dit autrement, le fait de percevoir le revenu d'existence ne serait pas synonyme d'un quelconque état de marginalisation »[18]. Etant inconditionnellement distribué à tous, le revenu de citoyenneté échappe par ailleurs à tout marchandage politique et n'incite pas à frauder, contrairement à la plupart des prestations sociales. Il est également de nature à faire évoluer la relation contractuelle entre les salariés et les employeurs, les premiers n'étant plus en situation de devoir accepter n'importe quel emploi pour survivre (moins l'on aura besoin de gagner de l'argent, moins l'on sera enclin à accepter des emplois mal payés et dégradants). En aidant à faire la transition entre deux périodes à revenu d'activité, il permettrait de mieux supporter les coûts d'attente ou de transaction. Il devrait aussi permettre des économies par réduction des coûts de fonctionnement du système de prestations sociales actuel.

Philippe Van Parijs y voit une « technique douce de partage du travail » ; Yann Moulier-Boutang, la « reconnaissance du caractère social collectif de la création de richesse ». « Le niveau de production d'une société […] incorpore l'apport historique des générations précédentes, écrit de son côté Alain Caillé. Dès lors, la distribution d'un revenu d'existence vient manifester la part de la production qui relève objectivement de cet héritage commun ». Le revenu de citoyenneté, enfin, pourrait être versé aux mineurs sur un compte bloqué. « A sa majorité, fait remarquer Yoland Bresson, un enfant qui aura perçu le revenu d'existence depuis sa naissance disposera d'un capital monétaire qui lui permettra de faire des choix : poursuivre ses études, voyager, réaliser un projet personnel productif lui permettant de s'insérer dans la société, etc. »[19].

Cependant, le principal avantage du revenu de citoyenneté est de toute évidence qu'il serait de nature à remettre en cause le travail salarié en tant que base du capital et des rapports sociaux. En aidant à sortir du cadre du salariat généralisé, en créant une sorte d'alternative au travail salarié, il empêcherait celui-ci de coloniser toutes les sphères de l'existence, contredisant du même coup l'idée, répandue par le patronat comme par l'idéologie dominante, que le travail salarié est la seule base possible de la société, la seule source de cohésion sociale, et que sans lui on ne peut pas vivre « dignement ». « D'une manière tout à fait visible, souligne Philippe Van Parijs, une part beaucoup plus importante du revenu des citoyens leur serait distribuée par l'Etat en tant que citoyens, et une part nettement moins importante par leurs employeurs en tant que travailleurs salariés »[20]. Avec le revenu de citoyenneté, le travail salarié cesse d'être le seul mode possible d'inclusion sociale, et même de socialisation.

Dans ses essais sur les *Métamorphoses du travail* et sur *L'immatériel*, André Gorz, qui s'était rallié à la fin de sa vie au revenu de citoyenneté après y avoir été longtemps hostile[21], oppose la « production de soi » au travail contraint, qu'il qualifie d'« hétéronome ». Ce dernier n'a pour l'individu qu'une valeur instrumentale : correspondant à une valeur d'échange, il n'a pas de sens en lui-même – c'est-à-dire ne mérite pas d'être entrepris en lui-même –, mais tire son unique raison d'être du revenu qu'il permet d'obtenir et du privilège symbolique que confère la société à tous ceux qui travaillent. Le travail comme « production

de soi » est au contraire un travail qui fait sens pour l'individu : c'est le « travail vivant » qui exprime le développement des capacités grâce auxquelles l'individu peut se produire lui-même comme sujet singulier[22]. Or, « les détenteurs du pouvoir économique et politique, rappelle André Gorz, craignent par-dessus tout une chose : que le temps hors travail salarié puisse devenir le temps dominant du point de vue social et culturel, que les gens puissent s'aviser de s'emparer de ce temps pour s'employer [...] Le capitalisme veille à ce que les gens se conçoivent comme ne pouvant être que de la force de travail sur un marché de l'emploi, et que, s'ils ne trouvent pas d'employeur, ils n'aient qu'à s'en prendre à eux-mêmes, c'est-à-dire au fait qu'ils ne sont pas assez "employables" »[23].

Mais la production de soi ne peut se limiter à la sphère des loisirs ou des hobbies, c'est-à-dire au domaine de la consommation. La société doit permettre le déploiement d'activités autonomes, soustraites au rapport salarial dans le champ même de la production. Elle a donc pour condition le dépassement, sinon de la société salariale elle-même, du moins d'un rapport exclusivement salarial au travail. C'est ce à quoi peut contribuer le revenu de citoyenneté, en permettant de passer du travail *subi* au travail *choisi*. Pour Jean Zin, qui y voit un moyen de « changer le travail pour changer la vie », le revenu de citoyenneté constitue « un progrès social considérable de notre autonomie favorisant la sortie du capitalisme salarial au profit du travail autonome, ainsi qu'une économie relocalisée, intégrant la dimension écologique et orientée vers le développement humain [...] Le revenu garanti est l'institution permettant le passage du travail forcé au travail choisi dans une société plus coopérative et conviviale »[24].

Faire en sorte que l'existence des individus cesse de dépendre uniquement de la vente de soi en tant que force de travail, et que le travail salarié ne soit plus l'unique source du statut social, implique en fait une double déconnection. Il s'agit d'abord de déconnecter le travail et le revenu, mais aussi de déconnecter le travail et l'emploi, la réduction du premier au second aboutissant à l'exclusion de ceux qui sont privés d'emploi, à la peur du chômage chez les salariés et au contrôle social des assistés. Ici encore, il est très important de ne pas confondre travail et emploi. « L'emploi n'est que du travail devenu marchandise, contractuellement soumis à la tutelle et aux exigences d'un employeur, et dont le prix est déterminé par le marché »[25]. Le revenu de citoyenneté prend à cet égard le contrepied de l'idée dominante que « la lutte contre la pauvreté passe par l'emploi » (Martin Hirsch). La pauvreté est en effet d'abord affaire de revenu. Le revenu de citoyenneté représente un changement dans la distribution des revenus et non, comme le RSA, une nouvelle allocation d'assistance redistributive venant s'ajouter aux autres. La centralité du travail salarié vient aujourd'hui de ce qu'il permet la subsistance. On peut même y voir un « chantage à la subsistance »[26]. Mais en réalité, c'est la subsistance elle-même qui devrait être centrale, pas le travail.

La mise en place du revenu de citoyenneté pourrait enfin s'accompagner d'un certain nombre d'autres initiatives. C'est ainsi que pour André Gorz, l'allocation d'un revenu social est « inséparable du développement et de l'accessibilité des moyens qui permettent l'auto-activité et y incitent ». Parmi ces moyens figurent aussi bien les « cercles de coopération », les monnaies locales et les systèmes d'échange locaux (SEL)[27] que les « coopératives municipales » dont Jean Zin propose la création en s'inspirant des thèses de Murray Bookchin, théoricien de l'écologie sociale et du « municipalisme libertaire ». D'autres font simplement confiance aux activités associatives, avec parfois d'ailleurs une certaine naïveté, car il est douteux qu'elles puissent à elles seules produire un dépassement des contradictions séculaires entre la dynamique historique de la Forme-Capital et les institutions du salariat.

Si l'on en a beaucoup souligné les avantages, on a aussi bien entendu opposé de

nombreuses objections à l'idée de revenu de citoyenneté. Certaines sont des objections morales, d'autres des objections économiques. Les unes touchent au principe même du revenu de citoyenneté, beaucoup concernent sa faisabilité, en particulier son financement. D'autres encore ont une portée plus générale. Ce sont ces objections que l'on va maintenant passer en revue.

La critique morale se fonde en général sur la vieille idée chrétienne selon laquelle le travail constitue le lot obligatoire de l'humanité depuis la faute originelle (« qui ne travaille pas, ne mange pas », disait saint Paul). L'homme serait voué par nature à gagner sa vie « à la sueur de son front ». Cette idée a inspiré toutes les justifications du travail que l'on a vu fleurir, à droite comme à gauche, sur le thème de l'« éthique du travail », de la « dignité du travail », du « droit au travail » dénoncé en son temps par Paul Lafargue. Elle est implicitement présente dans la manière dont, encore aujourd'hui, les partis de droite développent une conception inconditionnelle et illimitée de la valeur travail. Dans leur optique, « travailler est un impératif catégorique car, outre qu'il est nécessaire pour produire les richesses, le travail accomplit l'exigence morale de ne pas devenir ou rester un assisté » (Robert Castel). C'est aussi le fondement de la dénonciation par les libéraux des « chômeurs volontaires » et autres réfractaires au travail, assimilés à des parasites sociaux, critique qui laisse entendre que le chômage de masse disparaîtrait si tout le monde acceptait de travailler dans n'importe quelles conditions[28]. « La France ne doit pas être un parc de loisirs », disait Jean-Pierre Raffarin en 2003. Quatre ans plus tard, on se souvient du slogan de Nicolas Sarkozy lors de sa campagne présidentielle : « Travailler plus pour gagner plus ». Mais gagner plus, pour quoi faire ? Pour consommer plus, bien entendu[29].

On retrouve cette critique morale dans l'idée que l'instauration du revenu de citoyenneté reviendrait à inciter à la paresse et à rémunérer l'oisiveté. L'erreur consiste ici à assimiler au « travail », et plus spécialement au travail salarié, toute forme d'activité humaine. Or, refuser le travail salarié, ce n'est pas vouloir « ne rien faire ». Si l'on prend le travail au sens de faire, réaliser, agir, créer, le travail ne disparaîtra jamais. Le travail salarié, lui, a longtemps été perçu comme une forme d'esclavage (il y a un demi-siècle, l'abolition du salariat figurait encore au programme de la CGT). Il faut ici se souvenir de la distinction que faisaient les Grecs entre le travail-corvée (*ponos*) et le travail créateur (*poiesis*), ce dernier étant seul vecteur d'une réalisation de soi. Cette distinction se retrouve aussi bien chez Hegel ou chez Marx (qui prônait la transformation du travail en « auto-activité »).

Il faut aussi se souvenir que le capitalisme est la forme sociale qui « n'a pu se développer qu'en abstrayant le travail de la personne qui le fait, de son intention, de ses besoins, pour le définir en soi comme une dépense d'énergie mesurable, échangeable contre n'importe quelle autre et dont les prestataires, les "travailleurs", sont à beaucoup d'égards interchangeables. Le "travail abstrait", inventé par le capitalisme, est une marchandise que le patron achète et dont il détermine souverainement la finalité, le contenu, les heures et le prix […] Le salariat est donc la complète dépossession de la personne active : elle est dépossédée du résultat ou produit de son activité, de son emploi du temps, du choix des finalités et contenus du travail, et des moyens de travail que les employeurs, à la fin du XVIIIe siècle, ont commencé à monopoliser pour pouvoir contraindre les gens – les tisserands en premier – à travailler pour un patron et pour tuer toute possibilité d'autoproduction, d'auto-activité »[30].

La crainte de voir s'instaurer, avec le revenu de citoyenneté, une société d'oisifs et de fainéants semble vaine. L'instauration de ce revenu n'entraînerait nullement un reflux massif de la participation au marché du travail, mais libérerait plutôt de l'obligation de trouver un

travail à n'importe quel prix, ce qui obligerait les employeurs à offrir de meilleures conditions pour de nombreux emplois. Ce sont bien plutôt les allocations-chômage actuelles qui dissuadent souvent de rechercher un emploi, puisqu'elles sont diminuées ou supprimées lorsque les revenus du travail augmentent. Le revenu de citoyenneté, lui, n'incite pas à ne plus travailler, puisqu'en travaillant on le perçoit toujours. Les modèles de simulations qui ont été présentés dans différents congrès du BIEN ne prévoient d'ailleurs qu'un retrait du travail de faible ampleur de la part de travailleurs trop mal payés. Les expérimentations menées entre 1968 et 1980 aux Etats-Unis démentent elles aussi l'hypothèse d'une désertion massive du marché du travail en cas d'instauration du revenu de citoyenneté. André Gorz a lui-même beaucoup insisté sur l'idée que le revenu garanti n'a aucunement pour objectif de dispenser de travailler, mais bien plutôt de donner de meilleurs moyens de choisir son travail. De même Jean Zin : « Le revenu garanti n'est pas destiné à payer des gens à ne rien faire, mais à leur donner plus d'autonomie dans le choix de leur activité ».

La critique selon laquelle le revenu de citoyenneté transformerait tous les citoyens en assistés, renforçant ainsi l'idée qu'être citoyen, c'est avant tout être un ayant-droit, n'est pas plus recevable : « « Le revenu d'existence n'est pas un assistanat, car une fois équipé du nécessaire l'individu éprouve le besoin d'agir et de se réaliser »[31].

Un autre argument est que la création d'un revenu d'existence constituerait un nouvel « appel d'air » en faveur de l'immigration. La réponse à cet argument est que, dans la mesure où elle se substituerait à la plupart des prestations actuelles, cette mesure pourrait aussi bien contribuer à la freiner. Le revenu garanti étant réservé aux citoyens, on pourrait aussi envisager que l'instauration du revenu de citoyenneté aille de pair avec une révision des conditions d'attribution de la nationalité. « Le statut de citoyen, estime ainsi Yoland Bresson, doit ne pouvoir être acquis qu'à certaines conditions, notamment celle d'une insertion suffisante dans la société française et d'une participation aux échanges de temps français »[32].

Mais l'objection la plus commune touche évidemment la faisabilité du projet. Le revenu de citoyenneté est-il viable du point de vue économique et financier ? Et où trouver son financement ?

La réponse dépend évidemment du niveau de ce revenu. Il faut déjà que ce niveau soit suffisant pour vivre, fût-ce modestement, faute de quoi le revenu de citoyenneté serait à la fois inutile pour les gens aisés et dérisoire pour les plus démunis. Il apparaît difficile, par exemple, de supprimer le RSA en le remplaçant par un revenu de base dont le montant serait inférieur. Mais le revenu de citoyenneté doit aussi être compatible avec ce qui est économiquement et financièrement possible compte tenu du budget de l'Etat. Son montant, enfin, doit être indexé sur l'inflation (mais il faut noter qu'il n'est pas inflationniste, puisqu'il suit l'évolution du revenu national).

Beaucoup d'équivoques tiennent au fait que, pour certains (André Gorz), le revenu de citoyenneté doit permettre de faire vivre à lui seul ceux qui s'en contenteraient, tandis que pour d'autres (Yoland Bresson, Philippe Van Parijs) il s'agit seulement d'un revenu de base qui devrait obligatoirement être combiné avec d'autres revenus. André Gorz souhaitait qu'il soit fixé au niveau du Smic. Chez les Verts, Yves Cochet milite pour un « revenu minimum inconditionnel » de 600 euros par mois. Jean Zin parle d'un montant de 750 euros. La création d'un revenu de 817 euros par adulte était également prévu en 2009 dans le programme d'Europe Ecologie. Aux Etats-Unis, Richard C. Cook estime qu'un revenu annuel d'environ 12 600 dollars pourrait être assuré à l'ensemble des citoyens. Nombre de ces propositions

prennent comme point de référence le seuil de pauvreté (fixé en France à 60 % du revenu médian).

Quant à la question du financement, elle doit d'abord être bien formulée. « Le problème posé par le revenu d'existence n'est pas celui du volume ou de la masse des ressources nécessaires, souligne Yoland Bresson, puisque son niveau dépend précisément de ce volume, mais uniquement celui de sa répartition. En d'autres termes, il ne pose pas un problème de coût, mais de redistribution. Prenons l'exemple de quatre joueurs de cartes. Au lieu de distribuer au hasard les 52 cartes du jeu, on donne d'abord un as à chacun des joueurs, et on distribue ensuite au hasard les 48 cartes restantes. Le nombre de cartes du jeu n'a pas varié, c'est la manière de les distribuer qui a changé. Qui perd à cette nouvelle distribution ? Les extrêmes : le champion, qui devra désormais faire face à des joueurs possédant au moins une bonne carte, exactement comme l'employeur qui offrira un emploi à un demandeur porté par son revenu d'existence à faire mieux valoir ses choix, et d'autre part les mauvais joueurs, qui ne pourront plus imputer à la seule malchance leurs échecs successifs. La mise en place du revenu d'existence se ramène, de même, à un simple problème de répartition des richesses existantes »[33].

Dans les chiffrages qui ont été faits, la source de financement la plus fréquemment alléguée est le transfert d'une partie des fonds aujourd'hui alloués à la protection sociale. Dans le système du revenu de citoyenneté, celle-ci n'a en effet plus les mêmes raisons d'être. Le revenu de citoyenneté se substituerait à la plupart des mécanismes redistributifs et des aides sociales actuelles (API, RSA, minima sociaux, allocations familiales, allocation logement, quotient familial appliqué à l'impôt sur le revenu, supplément familial de traitement, primes pour l'emploi, exonérations de taxes, tarifications sociales, subventions agricoles, etc.), exception faite de la sécurité sociale (qui est une assurance et non une allocation), de l'assurance chômage, de certaines aides au logement et des allocations aux handicapés. Il faut rappeler ici que, selon l'Insee, les prestations sociales représentent à elles seules 44,1 % de la dépense publique, soit 437 milliards d'euros en 2007[34]. Sur ce total, le volume des sommes redistribuées dépasse les 337 milliards d'euros par an, total sur lequel 288 milliards pourraient être affectés au revenu de citoyenneté. Le reste du financement serait assuré par la suppression d'un certain nombre de niches fiscales et par une réforme de la fiscalité directe et indirecte, prévoyant notamment la suppression des tranches d'imposition et leur remplacement par un système simple de progressivité linéaire dès le premier euro perçu.

Yoland Bresson a présenté un plan de financement du revenu d'existence portant sur une allocation de 300 euros mensuels[35]. Ce chiffre correspond à une allocation annuelle totale de 216 milliards d'euros pour 60 millions de personnes, chiffre à rapporter à un PIB de 1500 milliards d'euros. Le montant serait fixé au départ dans le cadre d'une loi-programme, puis réajusté chaque année en fonction du produit national. Une phase transitoire de cinq ans est prévue, permettant de passer progressivement du salariat au « participat ». Durant cette période de transition, Bresson propose d'emprunter auprès du secteur bancaire à un taux d'intérêt réel de 1 % par an, mais à échéance quasi illimitée sous forme de rente perpétuelle. Pour le financement complémentaire, il envisage de recourir à un emprunt d'Etat sur l'épargne.

Christine Boutin demande elle aussi l'introduction d'un dividende d'un montant mensuel de 330 euros. La Modélisation de l'allocation universelle en France (MAUF) proposée par Marc de Basquiat prévoit de prélever un impôt uniforme sur le revenu, au taux maximum actuel, et de répartir les sommes redistribuées aujourd'hui de diverses manières par une

allocation distribuée à chaque citoyen sous la forme d'un impôt négatif mensualisé, soit un revenu de base de 385 euros pour les adultes. D'autres, on l'a vu, souhaitent une allocation plus élevée. L'association Vivant-Europe a pris position pour un revenu de base modulé en fonction de l'âge (150 euros jusqu'à 17 ans, 444 euros de 18 à 24 ans, 600 euros de 25 à 64 ans). Le libéral Jacques Marseille s'est prononcé pour une allocation mensuelle de 750 euros pour les adultes et 375 euros pour les mineurs, cette allocation remplaçant toutes les autres, y compris celle des retraites[36]. René Passet situe le revenu de base au niveau du seuil de pauvreté (environ 950 euros mensuels) pour les adultes et à la moitié de ce montant pour les moins de 20 ans[37]. Ce projet correspond à une allocation totale de 470 milliards par an, soit près du tiers du PIB.

Quelques auteurs, comme André Gorz, pensent que le revenu social ne devrait pas prendre la forme d'une liquidité classique, mais celle d'une monnaie différente, telle la « monnaie de consommation » dont parlait Jacques Duboin. Dans ce système, toute production marchande s'accompagne automatiquement de l'émission de son « équivalent monétaire », c'est-à-dire de la quantité de monnaie de consommation permettant l'achat des marchandises produites. La monnaie ainsi émise ne pourrait servir qu'une fois : elle serait automatiquement annulée à l'instant de l'achat. Ce système est très comparable au « crédit social » de C.H. Douglas ou à la « monnaie fondante » de Silvio Gesell, dont on a parlé plus haut. Il pose néanmoins des problèmes dont André Gorz était très conscient : « Comment fait-on pour établir l'équivalent monétaire d'un produit au moment de sa production, surtout quand cette production ne demande que très peu de travail ? Sa valeur d'échange, son prix, ne peuvent être déterminés par le marché, puisque l'émission de monnaie de consommation doit avoir lieu avant ou à l'instant de la mise sur le marché. Pour que la quantité de monnaie émise corresponde au prix de vente, il faut que les prix soient fixés *ex ante*, par un "contrat citoyen" entre consommateurs, entrepreneurs et pouvoirs publics. Il faut, autrement dit, que les prix soient des prix politiques, que le système des prix soit le reflet d'un choix politique, d'un choix de société concernant le modèle de consommation et les priorités que la société entend se donner »[38].

D'autres critiques, parfois très vives, ont encore été émises à l'encontre du revenu de citoyenneté. Certaines d'entre elles méritent réflexion.

On peut d'abord se demander si cela vraiment un sens d'attribuer un revenu d'existence aux plus riches. Doit-on donner la même somme aux clochards et aux milliardaires ? Ne vaudrait-il pas limiter l'attribution du revenu de citoyenneté à ceux qui ne gagnent pas plus qu'un certain niveau ? Alain Caillé, par exemple, s'est prononcé pour un revenu d'existence à « conditionnalité faible », qui serait réservé aux personnes les plus pauvres.

Certains estiment aussi que la suppression d'un grand nombre de prestations sociales au bénéfice du revenu de base n'est pas acceptable, notamment parce qu'elle créerait un considérable transfert au détriment des retraités (seuls les retraités bénéficiant d'autres ressources que leur pension auraient un revenu dépassant le seuil de pauvreté). Ils s'inquiètent de voir se profiler une société divisée en deux classes de population : d'un côté, ceux qui auraient seulement le revenu de citoyenneté pour vivre, et de l'autre ceux qui auraient en plus un emploi. « Le droit au logement, par exemple, écrit Michel Husson, serait-il mieux garanti par la distribution d'allocations monétaires ou par la socialisation de l'offre de logements ? […] Ne vaudrait-il pas mieux étendre le champ des services publics et de la gratuité pour assurer la réalité des droits sociaux ? »[39] D'autres font encore observer qu'il est assez contradictoire de vouloir restreindre la sphère productive au moyen d'un revenu de

citoyenneté, alors que ce revenu serait prélevé sur celle-ci[40]. Ce qui rejoint une autre objection : la distribution du revenu de citoyenneté restant assurée par l'Etat, dont le budget dépend en partie des profits des entreprises, si ces profits baissent, le revenu ne risque-t-il pas de cesser d'être garanti ? C'est l'argument avancé par Jean-Paul Lambert, selon qui, « à terme, un tel revenu menace son propre système de financement »[41].

Le sociologue Guy Aznar juge l'idée « pernicieuse », car selon lui le revenu de citoyenneté placerait l'individu dans une situation de dépendance sociale totale. Pour lui, comme pour Michel Husson, la société ne doit pas reposer sur un droit au revenu, mais sur un partage du travail au nom du principe « travailler moins pour travailler tous ». Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght ont répondu à cet argument en faisant valoir que le revenu de citoyenneté constitue aussi un mode de partage du travail[42]. Jean-Marie Harribey est lui aussi hostile au revenu de citoyenneté, au motif que le travail reste aujourd'hui un « vecteur essentiel d'intégration sociale ». Le droit au travail devrait donc continuer à primer sur le droit au revenu, la substitution du concept de « pleine activité » à celui de plein emploi ne représentant qu'une « dérive libérale ». « Seul le travail, estime Harribey, est créateur de valeur susceptible d'être distribuée sous forme de revenus monétaires »[43].

Plusieurs auteurs, enfin, craignent que l'instauration du revenu de citoyenneté ne désarme toute contestation radicale. Non seulement le revenu garanti favoriserait la flexibilité du travail, mais il stabiliserait, renforcerait et pérenniserait le système en place. Certains libéraux, on l'a vu, sont d'ailleurs favorables à un revenu d'existence qui prendrait la forme d'un impôt négatif. Michel Husson estime ainsi qu'« il est vain de vouloir subvertir le capitalisme en lui opposant la revendication d'un revenu garanti si on lui abandonne la maîtrise de la production marchande »[44]. « L'allocation d'un revenu, ajoute-t-il, ne touche pas aux rapports sociaux fondamentaux », ce pourquoi il pense préférable de militer pour la réduction du temps de travail et pour la création de nouvelles gratuités.

C'est évidemment la question fondamentale. Elle avait bien été posée par André Gorz peu avant sa mort, dans un texte paru en juin 2007 dans la revue *Mouvements* : l'instauration d'un revenu social garanti est-elle de nature à miner les bases de la société capitaliste ou, au contraire, à la consolider, voire à la sauver ? On pourrait en effet soutenir que, dans le contexte d'une raréfaction progressive de l'emploi, le capitalisme ne pourra survivre que par une distribution de pouvoir d'achat ne correspondant plus à la valeur d'un travail. Le revenu de citoyenneté serait alors le moyen de continuer à favoriser la consommation de marchandises produites en vue de dégager un profit. Gorz répondait lui-même : « Il ne s'agit pas de poursuivre, dans la revendication d'un revenu social garanti, le but illusoire d'un réaménagement du capitalisme […] Il s'agit au contraire de concevoir cette revendication comme une façon d'affronter le capitalisme là où il se croit inattaquable, mais devient en réalité le plus vulnérable : sur le plan de la production ». Il s'agirait, en d'autres termes, que le revenu social ouvre à la voie à une appropriation du travail et de la production – en permettant de se libérer de la production ailleurs que *dans* la production. « L'autoproduction hors marché, ajoute Gorz, c'est-à-dire l'unification du sujet de la production et du sujet de la consommation, offre seule une issue pour échapper à cette détermination par le capital du contenu des besoins et du mode de leur satisfaction ».

On le voit, la discussion reste ouverte. Encore fallait-il l'ouvrir !

Alain de Benoist

1. Yoland Bresson, « Revenu d'existence et participat : vers la fin du salariat ? », entretien in *Krisis*, 18, novembre 1995, p. 68.

2. Texte paru dans *La Revue du MAUSS*, 1er sem. 1996, p. 26.

3. Cf. notamment Jacques Duboin, *Kou l'ahuri, la misère dans l'abondance* (1931), *La grande relève des hommes par la machine* (1932), *Demain ou le socialisme de l'abondance* (1944).

4. Marie-Louise Duboin, « L'économie distributive », in *Agone*, 21, 1999, pp. 120 et 132. Repris par sa fille, le journal *La Grande Relève*, fondé en octobre 1935 par Jacques Duboin, paraît toujours aujourd'hui (B.P. 108, 78115 Le Vésinet Cédex).

5. Cf. C.H. Douglas, *Economic Democracy*, Bloomfield Books, Sudbury 1974. Sur le « crédit social » et la « démocratie économique », cf. le journal *The Social Crediter*, animé par Frances Hutchinson (P.O. Box 322, Silsden, Keighley, West Yorkshire BD20 0YE, Grande-Bretagne).

6. Gustave Rodrigues, *Le droit à la vie*, Liberté, Paris 1934.

7. Cf. Yann Moulier-Boutang, « L'autre globalisation : le revenu d'existence inconditionnel, individuel et substantiel », in *Multitudes*, 8, 2002.

8. Cf. Milton Friedman, *Capitalisme et liberté*, Robert Laffont, Paris 1971.

9. Cf. Charles Murray, *In Our Hands. A Plan to replace the Welfare State*, AEI Press, Washington 2006.

10. Dans les années 1960, l'expérimentation aux Etats-Unis, dans le New Jersey, d'un impôt négatif dont ont bénéficié pendant trois ans 30 000 familles a aussi montré que cette mesure favorisait nettement le travail « au noir ».

11. Cf. Philippe Van Parijs, *Arguing for Basic Income*, Verso, London 1992 ; *Real Freedom for All. What (If Anything) Can Justify Capitalism?*, Clarendon Press, Oxford 1995 ; *Refonder la solidarité*, Cerf, Paris 1996 ; Jean-Marc Ferry, *L'allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Cerf, Paris 1996 ; Yoland Bresson, *L'après-salariat. Une nouvelle approche de l'économie*, Economica, Paris 1993. Cf. aussi Gilles Gantelet et Jean-Paul Maréchal (éd.), *Garantir le revenu. Une des solutions à l'exclusion*, Transversales Science/Culture, Paris 1992 ; François Blais, *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Boréal, Montréal 2001 ; Baptiste Mylondo, *Ne pas perdre sa vie à la gagner. Pour un revenu de citoyenneté*, Homnisphères, Paris 2008.

12. Elle publie aussi un bulletin trimestriel, *La Lettre de l'AIRE* (33 avenue des Fauvettes, 91440 Bures-s/Yvette).

13. « Revenu d'existence et participat », art. cit., p. 68.

14. Gilles Yovan, débat « Le revenu social : sortir de la société salariale », texte en ligne, site <Productions. Les périphériques vous parlent>.

15. Jean Zin, « Vers la révolution du revenu garanti ? », texte en ligne, 5 avril 2006.

16. « L'économie distributive », art. cit., p. 129.

17. Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste*, Utopia, Paris 2010, p. 7.

18. Jean-Paul Maréchal, *Humaniser l'économie*, Desclée de Brouwer, Paris 2008.

19. Art. cit., p. 69.

20. Philippe Van Parijs, entretien in *Multitudes*, avril 2002.

21. Jusqu'en 1997, il en tenait pour un revenu social garanti, mais conditionnel. Cf. André Gorz, *Misères du présent, richesse du possible*, Galilée, Paris 1997 ; « Qui ne travaille pas mangera quand même », in *Futuribles*, juillet-août 1986, pp. 56-74.

22. Cf. Gilles Yovan, « La production de soi dans le cadre du capitalisme de l'immatériel », texte en ligne, site <Productions. Les périphériques vous parlent>.

23. André Gorz, « "Oser l'exode" de la société de travail », in *Les Périphériques vous parlent*, printemps 1998.

24. Jean Zin, « Pour un New Deal : revenu garanti pour tous », texte en ligne, 16 octobre 2008.

25. Yoland Bresson, « RSA ou revenu d'existence », in *La Lettre de l'AIRE*, 57, été 2008.

26. *Sortir de l'économie*, 2, mai 2008, p. 41.

27. Les systèmes d'échange locaux (SEL) ont déjà créé, à partir des années 1990, des monnaies à validité limitée dans le temps, qui ne peuvent donc pas être capitalisées. L'objectif est de redonner un caractère social à la monnaie (cf. *Alternatives économiques*, 157, mars 1998).

28. Soulignons néanmoins que la présence d'un taux relativement élevé de chômage ne va pas à l'encontre des intérêts du capital, bien au contraire. Lorsque le chômage est peu élevé, les travailleurs sont plus exigeants sur leurs salaires et leurs conditions de travail, car ils savent qu'ils n'auront pas de mal à retrouver un emploi s'ils décident de quitter celui qu'ils ont déjà. Lorsque le chômage est très important, ils sont en revanche prêts à accepter n'importe quoi pour être assurés de garder leur emploi. Cf. David Schweickart, *After Capitalism*, Rowman & Littlefield, Lanham 2002.

29. Les pays qui ont le taux d'emploi le plus élevé sont en réalité ceux où la durée de travail est la plus courte. Rappelons aussi qu'en France, les entreprises passées aux 35 heures ont enregistré entre 1997 et 2000 une hausse de 6,7 % de leur productivité horaire pour une baisse du temps de travail d'environ 10 %. De ce point de vue, « travailler plus » signifie le contraire de « travailler tous ». Cf. Brieuc Bougnoux, « Travailler plus ne permet pas de gagner plus », in *Alternatives économiques*, 263, novembre 2007.

30. André Gorz, « "Oser l'exode" de la société de travail », art. cit., p. 44.

31. Louis Lievin, in *La Lettre de l'AIRE*, printemps 2008, p. 9.

32. « Revenu d'existence et participat », art. cit., p. 75.

33. Ibid., p. 72.

34. La part relative des prestations sociales dans les revenus des ménages était déjà passée de 22 % en 1970 à près de 33 % en 1997.

35. *La Lettre de l'AIRE*, 62, automne 2009, pp. 20-21 ; *Le partage du temps et des revenus*, Economica, Paris 1994, pp. 91-95. Cf. aussi la communication de Marc de Basquiat, « Rationalisation d'un système distributif complexe : la piste de l'allocation universelle », présentée en septembre 2009 aux XXIXe Journées de l'Association d'économie sociale (*La Lettre de l'AIRE*, 64, printemps 2010).

36. Jacques Marseille, *L'argent des Français*, Perrin, Paris 2008.

37. René Passet, *L'illusion néolibérale*, Fayard, Paris 2000, pp. 274-275.

38. *Mouvements*, juin 2007.

39. *ContreTemps*, 18, février 2007.

40. Cf. Jean-Marie Harribey, « Le cognitivisme, nouvelle société ou impasse théorique et politique ? », in *Actuel Marx*, septembre 2004.

41. *Prosper*, 18, 2007, p. 8.

42. Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, *L'allocation universelle*, La Découverte, Paris 2005, p. 61.

43. Jean-Marie Harribey, « Allocation universelle ou plein emploi ? », in *La Libre Belgique*, 22 juin 2005.

44. *Critique communiste*, été-automne 2003.